



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

IME

Question écrite n° 9065

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'évolution des capacités d'accueil des instituts médico-éducatifs (IME). En effet, dans le Finistère, 168 jeunes n'ont pas trouvé de place en établissement à la rentrée de septembre 2012. Le délai d'attente est au minimum de deux ans. Certains enfants se voient ainsi contraints d'effectuer trois années en dernière année de CLIS. La saturation d'accueil en IME, due en partie au maintien des jeunes de plus de vingt ans au sein de ces structures destinées aux enfants et adolescents, faute d'autres alternatives, n'est pas tolérable. C'est donc l'accès à l'ensemble des établissements spécialisés qui est à prendre en considération. Il lui demande de lui préciser les objectifs fixés par le Gouvernement dans le cadre du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale pour la création de nouvelles places d'accueil des enfants en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9065

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6197

Question retirée le : 23 septembre 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)